

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur Fr. TIMMERMANS
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 12/PFU/225024
D.M.S. : MVH/2272-0040/01/2007-180PU
N/réf. : AVL/CC/MSJ-2.77/s.468
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Chaussée de Gand, 537. Cimetière de Molenbeek. Restauration des galeries funéraires et construction d'une nouvelle verrière, renouvellement de l'égouttage.

Demande de permis unique – Avis conforme de la CRMS

(Dossier traité par Odile Maroutaëff à la D.U. / M. Vanhaelen à la D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 10 novembre 2009 sous référence, reçue le 13 novembre, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 2 décembre 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne la restauration des galeries funéraires du cimetière de Molenbeek, classées en totalité par arrêté du 22/03/2007. L'ensemble, très homogène, a pourtant été construit en 11 phases distinctes sur une période de trente ans (début de la construction en 1880) et est constitué de 3 galeries. La galerie principale donne sur l'allée d'honneur et fait face à l'entrée du cimetière ; la seconde a été construite perpendiculairement à la première et présente une ramification à angle droit qui donne sur la troisième galerie. Un pavillon octogonal avec coupole a été construit en 1905 au croisement de la première et de la seconde galerie. L'ensemble est de style néoclassique et présente une unité architecturale particulièrement étonnante.

Un diagnostic complet et précis des pathologies dont souffre le bien a été établi préalablement à l'élaboration du dossier de restauration. Un grand nombre d'essais et de sondages ont été réalisés dans ce cadre. La DMS et la CRMS ont eu l'occasion d'accompagner ces études préalables et de demander des tests supplémentaires quand cela s'avérait nécessaire.

Ces études préliminaires ont consisté en l'élaboration d'une étude historique du bien, l'inventaire des plaques funéraires et de leurs accessoires, une description de l'état sanitaire du bien, des analyses de stabilité, des sondages, l'identification des matériaux d'origine ainsi que des couleurs, des essais de nettoyage, des analyses en laboratoire.

La philosophie de restauration et d'intervention s'est construite sur base de ces études préliminaires. Celles-ci ont conduit tant à des choix architecturaux respectueux du patrimoine qu'à des choix techniques essentiels pour la pérennité du monument.

Originellement, les galeries devaient présenter un aspect beaucoup plus contrasté au niveau des teintes et des brillances, des textures, etc. L'épreuve du temps a conféré à l'ensemble une patine et un cachet en harmonie avec l'esthétique des lieux. Si les galeries réclament une restauration compte tenu des nombreuses dégradations constatées, l'option retenue n'est cependant pas une remise à neuf mais bien de préserver cette marque du temps tout en revalorisant le patrimoine.

L'ensemble n'a subi que peu de modifications : excepté la réhabilitation des quelques niches pour enfants en columbarium, la disparition de plusieurs plaques et le démontage regrettable de la verrière de la galerie axiale ainsi que le ré-enduisage peu soigneux du monument, on ne note pas d'interventions ou de modifications majeures.

Hormis la restitution d'une verrière au-dessus de la galerie non couverte qui constitue l'intervention la plus conséquente du projet de restauration ainsi que le doublage des châssis en fonte de la rotonde, les autres interventions auront principalement pour but de remettre le bien en état et de parer aux dégradations.

La Commission estime que le présent dossier de restauration proposé pour remédier à ces différentes dégradations est globalement assez satisfaisant mais que certaines interventions ne sont pas suffisamment motivées ou précisées. La verrière prévue sur la galerie non couverte pose également question sur différents points. La Commission émet, par conséquent, un avis conforme favorable sur la demande qu'elle conditionne par les réserves et remarques formulées ci-dessous.

Plaques commémoratives

Après différents essais, deux techniques ont été retenues pour le nettoyage des plaques : d'une part, une technique douce (compresses/cataplasmes ou vapeur + savon ?) qui serait appliquée de manière générale pour la plupart des plaques commémoratives et qui serait destinée à enlever la saleté superficielle sans modifier la patine existante et, d'autre part, une technique plus forte ou intensive (rotations-tourbillons), qui permettrait de retrouver l'état d'origine de certains éléments qui sont plus remarquables. Il en va de même pour les fixations et accessoires des plaques.

La combinaison de ces deux traitements différents doit permettre de conserver la patine du temps pour l'ensemble des galeries tout en ravivant les quelques plaques et accessoires présentant un intérêt artistique ou historique particulier.

La Commission approuve ces principes d'intervention. Elle observe toutefois que **le nettoyage intensif est clairement documenté dans le dossier contrairement au nettoyage doux pour lequel les descriptions fournies ne sont pas cohérentes** : la note descriptive des options de restauration et les clauses techniques mentionnent un nettoyage aux compresses/cataplasmes tandis que le métré mentionne, au même article, un nettoyage vapeur+savon. **La CRMS, à l'instar de la DMS, estime que la technique douce des compresses/cataplasmes est trop coûteuse et prendrait trop de temps pour être généralisée à la majorité des plaques. Cette technique ne devrait être utilisée que très ponctuellement, pour les éléments les plus fragiles, seulement si cela s'avère nécessaire. Pour le reste, il semble que la technique mentionnée dans le métré soit plus appropriée et devrait être retenue comme méthode douce à appliquer à la majorité des plaques. Ce point devra être éclairci en concertation avec la DMS et le cahier des charges sera corrigé en conséquence pour lever toute confusion sur ce point.**

Vu leurs dégradations trop importantes et leur emplacement stratégique, les deux grandes plaques en marbre blanc qui ornent l'entrée des galeries seraient remplacées par de nouveaux éléments refaits à l'identique en vue de rendre à l'entrée principale son importance et son aspect initiaux. Les épitaphes seraient sculptées et dorées comme à l'origine. **La CRMS souscrit à cette intervention pour autant que confirmation formelle et préalable d'une carrière ait été fournie offrant la possibilité d'extraire des plaques identiques aux existantes et de mêmes dimensions.**

La coupole

Les sondages ont révélé des problèmes de corrosion au niveau des armatures métalliques qui soutiennent la coupole ainsi que la carbonatation du béton qui les entoure. Des fissures concentriques sont visibles sur la coupole.

Le béton et la structure métallique de la coupole seraient traités selon les techniques habituelles de réparation des bétons.

Il est également prévu de renforcer la coupole à l'aide de 2 cerclages en fibre de carbone. Pour leur mise en œuvre, le béton du dôme devra être décapé sur une profondeur de 2 cm et une largeur de 30 cm pour que les cerclages soient insérés dans le béton (collage à l'aide de résines époxy). **Etant donné la lourdeur de cette intervention, la CRMS demande à la DMS de vérifier la pleine utilité des cerclages avant approbation définitive.**

Elle demande également si une technique permettant la conservation de la matière comme la passivation cathodique ou l'alcalinisation (comme prévu pour les toitures plates des galeries couvertes) ne serait applicable pour la restauration du béton de la coupole.

Les fenêtres métalliques (châssis en fonte) sont extrêmement corrodées et certains éléments sont brisés. De nombreuses coulées et taches d'humidité sont visibles sur la face intérieure de la rotonde, directement sous les baies. Etant donné l'état de dégradation avancé de ces châssis, le projet prévoit de tous les refaire à l'identique. Toutefois, ces nouveaux éléments ne seraient plus équipés de vitrage comme à l'origine mais un second châssis en acier galvanisé et doté d'un verre feuilleté transparent viendrait doubler par l'extérieur les châssis « vide » en fonte. Selon la note d'intention, cette intervention serait totalement réversible et la plus discrète possible. Une peinture émail satiné à base de résine alkyde uréthane est prévue comme finition pour les éléments galvanisés mais la teinte n'est, à ce stade, pas encore définie.

Compte tenu de la grande difficulté technique que présente cette intervention, la Commission demande s'il est pertinent et réaliste de vouloir refaire les châssis en fonte à l'identique d'autant plus que ces châssis seront ensuite dissimulés par les vitrages feuilletés portés par les nouveaux châssis en acier prévus par le projet.

Elle s'interroge, par ailleurs, sur la motivation de ce double châssis. Elle n'a, en effet, pas trouvé d'explication claire à ce sujet dans le dossier. La Commission demande à la DMS de s'informer sur ce point. Quelle que soit le problème à solutionner, elle demande de dégager une solution plus légère que celle qui est prévue. L'impact esthétique du double châssis risque en effet d'être préjudiciable à la perception de la coupole de la rotonde (réverbération de la lumière sur les vitres et atténuation de la perception des divisions des châssis en fonte). La CRMS se tient à la disposition de la DMS pour évaluer la pertinence de l'alternative proposée à cette intervention avant approbation définitive, si elle l'estime nécessaire.

Les revêtements de sol

Revêtements de sol des galeries

A l'origine, il semble que les revêtements de sols étaient vraisemblablement uniformes sur la totalité du complexe. La chape à faux joints que l'on retrouve encore dans une partie des galeries couvertes et correspondant aux phases 9, 10 et 11 semble être d'origine. Ailleurs, le revêtement d'origine a été remplacé par des dalles carrées en ciment. Il est prévu de restituer une chape à faux joints dans la partie des galeries couvertes où elle a disparu. Le sol de la galerie non couverte sera, quant à lui, composé de dalles en béton formant le même calepinage que celui de la nouvelle chape à faux joints. L'homogénéité des sols sera donc, de cette manière, restituée dans son aspect.

La Commission souscrit à ces interventions.

Trottoirs

Les trottoirs étaient, selon le CSC d'origine, en briques de Boom. Les dalles 30/30 en place aujourd'hui seront démontées et remplacées par de nouvelles dalles en béton. On ne retourne donc pas au matériau d'origine.

La Commission ne s'oppose pas à cette option d'intervention.

Nouvelle verrière

Une des options majeures du projet est le placement d'une nouvelle verrière sur la galerie non couverte. Cette intervention est justifiée sur le plan historique (présence d'une verrière à l'origine), architectural, pratique et technique (protection contre les intempéries).

Il est certain qu'à l'origine, la galerie était couverte d'une verrière mais celle-ci a été démontée rapidement après sa construction, suite à des problèmes constructifs. Les anciens plans n'étant pas assez précis pour permettre une restitution à l'identique, le projet prévoit la réalisation d'une verrière qui s'inspire de modèles d'époque tout en présentant un esprit contemporain.

La nouvelle verrière serait composée d'une structure de pannes et fermes en acier galvanisé avec élément de fixation des vitrages feuilletés en acier inoxydable. Les ancrages de la structure seraient placés derrière l'acrotère pour être le moins visibles possible. Une peinture émail satinée à base de résine, dont la teinte n'est pas encore déterminée, serait appliquée comme finition.

Interrogée, pour avis de principe, sur le rétablissement d'une couverture vitrée en sa séance du 06/09/2006 (avant le classement des galeries), la Commission avait approuvé le principe d'une verrière à double versant, de traitement contemporain.

Elle constate toutefois, sur les plans à plus grande échelle, que **le modèle de verrière proposé dans le présent projet de restauration et qui répond à ce principe, s'avère assez lourd et quelque peu disproportionné par rapport à sa destination. La massivité semble, par ailleurs, accentuée par la composition horizontale de la structure**, pour le moins inhabituelle.

Afin d'alléger l'ensemble, **la Commission demande d'étudier la possibilité de supprimer la panne intermédiaire qui divise horizontalement chacun des deux versants sur toute sa longueur** et qui est visuellement fort présente. Dans ce cadre, on **repositionnera les éléments vitrés à la verticale**, ce qui allègera l'impact de cette intervention. Enfin, **on vérifiera s'il est possible de s'orienter vers une ossature plus fine.**

La Commission demande de revoir la verrière sur base des remarques qui précèdent. **Le projet revu devra être soumis pour approbation définitive à la DMS avant sa mise en œuvre. La teinte de la peinture de finition devra également être déterminée avec son accord.** La CRMS se tient à la disposition de la DMS pour évaluer le projet corrigé avant approbation définitive si elle l'estime nécessaire.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme M. Vanhaelen
- A.A.T.L. – D.U. : Mme O. Maroutaëff
- Concertation de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean